



Centro de Derechos Humanos Fray Bartolomé de Las Casas, AC

San Cristóbal de la Casas, Chiapas, México
14 de septiembre de 2011

Action urgente No. 5

Harcèlement et risque de déplacement forcé pour une communauté autonome

Selon l'information reçue par les membres du Centre de Droits Humains, émis par la Junte de Bon Gouvernement (JBG) «Une nouvelle semence qui produira», ayant son siège dans la communauté Roberto Barrios, municipale officiel de Palenque, il existe un risque imminent d'actes distincts de menaces et de harcèlement qui pourrait entraîner un possible déplacement forcé des habitants de la communauté autonome de San Patricio, municipale autonome La Dignidad et officiel de Sabanilla, dans la Zone Nord du Chiapas.

Selon l'information reçue le 7 septembre 2011, les personnes d'Ambrocio Díaz Gómez, Santiago Díaz Cruz, Miguel Díaz Díaz se sont présentés au domicile d'une des autorités autonomes zapatistes de San Patricio pour menacer qu'ils viendraient envahir et déloger la communauté sous prétexte qu'ils ne paient pas l'impôt foncier, ajoutant que s'ils ne cèdent pas les terres récupérées, qu'ils «entrerons pour les massacrer tous».

Le 10 septembre, un groupe de personnes a tiré plusieurs coups avec une arme à feu en périphérie de la communauté de San Patricio. Cette même nuit, un groupe approximatif de 100 personnes, ont mis en place un campement permanent à seulement 200 mètres de la communauté.

Le 11 septembre, à différentes heures de la journée, ont été enregistré plusieurs coups de feu, qui seraient venu du camp installé la veille. De plus, les agresseurs taillèrent des arbres, détruisirent les récoltes de maïs et brûlèrent 18 hectares du paddock, propriété des habitants de San Patricio appartenant à la Base d'Appui de l'Armée Zapatiste de Libération National (BAEZLN). Le 12 septembre, les coups de feu continuèrent, possiblement avec des armes de haut calibre.

Selon l'information fournies au Centre de Droits Humains, les agresseurs identifiés par la BAEZLN) sont :

Du Municipale de Tila :
Mario Vázquez Cruz, de la Communauté de Ostelukum
Rogelio Ramírez Vázquez, de la Communauté El Porvenir.

Du Minicipe de Sabanilla :
Samuel Díaz Díaz, Marcelino Díaz Díaz, Alfredo Cruz Martinez, Abraham Díaz Díaz, Alfredo Díaz Cruz, Esteban Díaz Díaz, Arturo Cruz Martinez et d'autres personnes appartenant à la commune de Los Naranjos, à la communauté de Velasco Suárez et à la commune Unión Hidalgo.

Les menaces de déplacement forcé à l'endroit de la communauté continuent, incluant l'emploi d'armes à feu.



Compte tenu de cette situation, les habitants de San Patricio (BAEZLN) ne sont plus en mesure de se rendre à leurs terrains pour travailler et faire la récolte, ce qui cause des conditions d'urgence alimentaire.

Pour les raisons susmentionnées et basées sur les articles 2, 3 et 9 de la Déclaration des Nations Unies sur le Droit et la Responsabilité des Individus, Groupes et Organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales en relation avec le contenu de l'article 133 de la Constitution et la jurisprudence de la Cours suprême de la Nation, ainsi que dans l'article 8 de cette dernière ordonnance, le Centre de Droits Humains sollicite de manière urgente que :

Soit assuré immédiatement la vie personnelle des individus et l'intégrité de tous les membres de la communauté autonome de San Patricio (BAEZLN), municipale autonome La Dignidad, municipalité officielle de Sabanilla.

Selon les informations données par la Junte de Bon Gouvernement de Roberto Barrios, la communauté autonome de San Patricio vit sous la menace d'être expulsé par la force à tout moment, par un groupe de gens armé, en provenance de diverses communautés environnantes des municipes de Sanaillas et de Tila.

Soit assuré le respect aux terres, propriété de la communauté autonome de San Patricio, qui ont été récupérés par les Bases de soutien de l'Armée Zapatiste de Libération Nationale. Nous exigeons aussi à respecter le processus de résistance et d'autonomie exercée par les BAEZLN en conformité avec les traités internationaux sur les droits des peuples autochtones, la Constitution des États-Unis du Mexique et les Accords de San Andrés.

Nous appelons à la Société Civile nationale et internationale à s'exprimer en lançant un appel aux autorités gouvernementales du Chiapas et du Mexique.

Écrie à :

Lic. Felipe de Jesús Calderón Hinojosa
Presidente de la República
Residencia Oficial de los Pinos, Casa Miguel Alemán
Col. San Miguel Chapultepec, C.P. 11850, México DF
Tel: (52.55) 2789.1100 Fax: (52.55) 5277.2376
Correo: felipe.calderon@presidencia.gob.mx

Lic. José Francisco Blake Mora
Secretario de Gobernación
Bucareli 99, 1er. Piso, Col. Juárez, Del. Cuauhtémoc,
C.P. 06600 México D.F. Fax: (52.55) 50933414;
Correo: secretario@segob.gob.mx, contacto@segob.gob.mx

Lic. Juan José Sabines Guerrero
Gobernador Constitucional del Estado de Chiapas
Palacio de Gobierno del Estado de Chiapas, 1er Piso
Av. Central y Primera Oriente, Colonia Centro, C.P. 29009
Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, México
Fax: +52 961 61 88088 – + 52 961 6188056; Extensión 21120. 21122;
Correo: secparticular@chiapas.gob.mx



Dr. Noé Castañón León
Secretario General de Gobierno del Estado de Chiapas
Palacio de Gobierno del Estado de Chiapas, 2do Piso
Av. Central y Primera Oriente, Colonia Centro, C.P. 29009
Tuxtla Gutiérrez, Chiapas, México
Conmutador: + 52 (961) 61 2-90-47, 61 8-74-60. Extensión: 20003;
Correo: secretario@secgobierno.chiapas.gob.mx

Lic. Raciél López Salazar
Procuraduría General de Justicia de Chiapas
Libramiento Norte Y Rosa Del Oriente, No. 2010, Col. El Bosque
C.P. 29049 Tuxtla Gutiérrez, Chiapas
Conmutador: 01 (961) 6-17-23-00.
Teléfono: + 52 (961) 61 6-53-74, 61 6-53-76, 61 6-57-24, 61 6-34-50.
Correo: raciel.lopez@pgje.chiapas.gob.mx

Enviar copia a:

Centro de Derechos Humanos Fray Bartolomé de Las Casas, A.C.
Calle Brasil 14, Barrio Mexicanos,
29240 San Cristóbal de Las Casas, Chiapas, México
Tel: 967 6787395, 967 6787396, Fax: 967 6783548
Correo: accionurgente@frayba.org.mx

.-